

Carte blanche

Amiante dans les écoles : ne pas se mettre la tête dans le sable

Depuis sa création, l'ABEVA a porté une attention particulière aux victimes de l'amiante. A cette fin, un de ses principaux combats a été la création d'un dispositif d'indemnisation spécifique des victimes, qui tient compte à la fois de l'histoire particulière de l'amiante, des responsabilités de ceux qui en ont tiré profit en développant son utilisation alors même que les dangers étaient connus, et du caractère massif de l'épidémie de cancers mortels que cette utilisation a provoqué. L'épidémie devrait diminuer vers 2020 suite aux interdictions de l'amiante mise en œuvre fin des années nonante. Mais elle pourrait se prolonger si l'on ne prend pas garde à l'amiante encore "en place". Car il reste encore dans notre environnement, et dans le bâti public ou privé, des quantités importantes d'amiante : flocage, amiante-ciment, Glasal, Pical, portes coupe-feu, calorifugeage, etc)

L'ABEVA veut donc aussi empêcher l'apparition de nouvelles victimes, qui contracteraient aujourd'hui ou demain des maladies suite à une exposition à l'amiante encore présent dans notre environnement..

Aux yeux de l'ABEVA, les établissements d'enseignement et les élèves et étudiants et le personnel qui les fréquentent constituent une priorité.

D'autant plus lorsqu'ils sont en bas âge. Les organismes jeunes, en croissance rapide, seront plus facilement affectés par une éventuelle contamination par l'amiante dont les effets néfastes pourraient se manifester plus tôt dans leur vie. Par ailleurs, l'application éventuelle de mesures strictes de prudence – si elles s'avéraient nécessaires dans l'une ou l'autre école où l'on découvre de l'amiante dégradé -, est plus difficile à faire respecter au sein d'une population jeune, plus insouciante et turbulente.

Depuis le printemps dernier, plusieurs médias se sont à nouveau intéressés à la problématique de l'amiante dans les établissements scolaires du sud du pays. Sans vouloir stigmatiser un établissement en particulier, il nous semble que la presse a voulu mettre au jour une situation de non application de certains décrets et obligations légales. L'émission de la RTBF « Question à la Une » y a consacré un reportage. Pointant une certaine loi du silence qui prévaut sur ce thème, la journaliste a tenté d'y voir plus clair dans ce dossier où, une fois de plus, l'opacité est de mise alors que dans des pays limitrophes, la transparence et la proactivité prévalent. Pourquoi, dans des affaires liées à l'amiante, les « lanceurs d'alerte » sont-ils très souvent stigmatisés, ridiculisés et subissent d'énormes pressions, au point parfois de risquer leur emploi ou de subir des mises à l'écart ? L'amiante est-il à ce point un sujet « tabou » ? La tentation est grande de balayer les cas de dénonciations ou de plaintes face à une situation de présence d'amiante. Nous savons qu'il existe des réflexes de rétention d'informations, et que certains préfèrent « faire glisser sous le tapis » les questions parfois gênantes. Le climat n'est pas toujours favorable à la transparence à cause de la concurrence entre écoles et entre réseaux. Tout le monde a peur d'effrayer les parents avec des informations sur la présence éventuelle d'amiante dans les écoles (même si elles ne

sont pas à priori graves). Enfin nous savons aussi que le lourd héritage du passé en Belgique rend un désamiantage intégral budgétairement très difficile

Nous pensons au contraire que tout le monde (parents et personnels des écoles) a droit et a intérêt à une information claire et précise sur la situation. Tout devrait porter à une participation plus active des citoyens, collaborateurs, employés, dans plus de transparence. Il nous semble inacceptable de rester dans une culture du secret et de confidentialité, lorsque nous constatons certains faits qui heurtent notre conscience.

Au contraire une information claire doit permettre un débat plus serein. Elle doit permettre de fixer les urgences et priorités d'une part et écarter les fausses alarmes d'autre part. Car il ne faut pas nier non plus que des choses ont déjà été faites dans bon nombre d'écoles de plusieurs réseaux. Parfois avec de gros retards, parfois de manière erratique, tandis que l'amiante résiduel ne fait pas souvent l'objet d'une signalétique claire et obligatoire.

Mais au total, aujourd'hui il est quasiment impossible d'y voir clair. Aucune information centralisée, complète et détaillée, n'est disponible sur les chantiers de désamiantage déjà réalisés et sur ce qui reste à faire. L'ABEVA ne parvient toujours pas à obtenir des autorités un panorama clair et complet de la situation dans l'ensemble des écoles de tous les réseaux d'enseignement en communauté française. Ni des maladies et décès éventuels recensés, aussi évoqués par la presse.

L'Abeva pense qu'il est plus que temps d'y voir clair. Il y va de la santé des élèves et des personnels. Nous pensons que se mettre la tête dans le sable et ne pas voir en face toute l'ampleur et la complexité du problème est *encore plus contreproductif*.

L'ABEVA a remis à la Ministre de l'Enseignement une série de propositions : rassembler toutes les informations pour tous les réseaux, vérifier que les inventaires amiante ont été réalisés dans tous les établissements, conformément à la loi, vérifier si les problèmes ont été identifiés partout, les classer par ordre de gravité ; dresser l'état actuel du désamiantage, dans tous les réseaux., évaluer clairement ce qui reste à faire, en tenant compte de la loi : éliminer l'amiante dégradé et dangereux, confiner et surveiller l'amiante inerte qu'il ne faut pas enlever (tout en ayant l'œil sur un désamiantage total futur) ; établir les priorités ; estimer les coûts, chercher des pistes de financement alternatifs et complémentaires si les budgets actuels n'y suffisent pas. L'ABEVA suggère aussi que tout ce travail devrait être établi par une table ronde et suivi par un comité d'accompagnement regroupant différents acteurs, administratifs, scientifiques, experts, personnel, parents, associations. Nous attendons une réponse de la Ministre.

Nous ne sommes toujours pas fixés ni rassurés : la frilosité semble régner chez beaucoup parmi les acteurs et partenaires de l'école. Pourtant, investir aujourd'hui dans l'assainissement et la prévention, c'est aussi éviter des drames humains potentiels dans l'avenir, et tous les coûts qui leur sont liés.

Eric Jonckheere

Co président Abeva

